

CONDITIONS

D'ADMISSION À L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE BUCAREST
FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027
LICENCE ET MASTER INTÉGRÉ EN
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE – ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS
POUR
LES CITOYENS ROUMAINS,
LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS OU
CITOYENS ROUMAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- a. **Les citoyens roumains** ainsi que les **citoyens de l'UE/EEE, les citoyens de la Confédération suisse et les candidats non ressortissants de l'UE** peuvent demander leur inscription à ce programme conformément à la législation en vigueur.
- b. La période de dépôt des dossiers s'étend **du 08/07/2026 au 20/07/2026**. La soumission des documents requis s'effectuera par téléchargement sur la plateforme d'admission de l'USAMV Bucarest (<https://admitere.usamv.ro>). La plateforme sera ouverte pour la soumission des documents à partir du **01 juillet 2026**. La plateforme d'inscription fermera le **20 juillet 2026 à 16h00 EET**.
- c. L'inscription au programme de premier cycle en médecine vétérinaire – enseignement en français **ne concernera que la première année**. Le programme d'études est dispensé entièrement en français.

II. DOCUMENTS

II.A. Les candidats roumains qui souhaitent étudier à la Faculté de médecine vétérinaire – enseignement en français devront télécharger les documents suivants au format PDF sur la plateforme d'admission de l'USAMV de Bucarest :

- **Diplôme de baccalauréat et relevé de notes correspondant** ; les candidats admis devront remettre l'original du diplôme de baccalauréat au service des inscriptions de la FVMB de Bucarest au début de l'année universitaire 2026-2027. Si l'original du diplôme n'est pas remis au cours du premier semestre, l'étudiant sera exclu.
- **Lettres de recommandation/attestations d'activités bénévoles** ;
- **Acte de naissance** ;
- **Carte d'identité** ;
- **Photo récente** ;
- **Certificat médical** attestant que le candidat ne souffre pas de maladies contagieuses ou d'autres affections incompatibles avec ce domaine ;
- **Documents attestant de la maîtrise de l'anglais, niveau B1 – pour ceux qui souhaitent également postuler à la section anglaise**. Les certificats mentionnés à l'annexe 1 sont requis uniquement pour les candidats souhaitant également postuler au programme d'études en anglais.
- **Païement des frais d'inscription** pour l'évaluation du dossier du candidat.

II.B. Les citoyens de l'UE, les citoyens étrangers ou les citoyens roumains résidant à l'étranger qui souhaitent étudier à la Faculté de médecine vétérinaire – enseignement en français – devront télécharger les documents suivants au format PDF sur la plateforme d'admission de l'USAMV Bucarest :

- **Diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent**, accompagné d'une traduction en roumain munie d'une apostille pour les documents qui ne sont pas rédigés en anglais ou en français ; les duplicatas ou les documents provisoires ne sont pas acceptés. Les candidats admis devront remettre l'original du diplôme de fin d'études secondaires au service des inscriptions de la FVMB de Bucarest au début de l'année universitaire 2026-2027. Si l'original du diplôme n'est pas remis au cours du premier semestre, l'étudiant sera exclu.
- **Relevés de notes** pour toutes les années d'études secondaires (de la 3e à la terminale), accompagnés d'une traduction apostillée en roumain s'ils ne sont pas rédigés en anglais ou en français.
- **Lettres de recommandation/attestations d'activités bénévoles ;**
- **Acte de naissance** – traduction apostillée en roumain, s'il n'est pas rédigé en anglais ou en français (remarque : il est recommandé, lors de la saisie des informations d'identification sur la plateforme d'inscription, d'indiquer tous les prénoms du candidat, ainsi que ceux de son père, en utilisant les accents tels qu'ils apparaissent dans les documents officiels)
- **Demande de délivrance de la lettre d'acceptation aux études** émise par le ministère de l'Éducation nationale de Roumanie – Département des relations internationales (le formulaire sera téléchargé sur www.edu.ro et rempli avec les données personnelles), pour **les candidats non ressortissants de l'UE**. Les documents requis pour la délivrance de la lettre seront envoyés au ministère par l'Université des sciences agronomiques et de médecine vétérinaire de Bucarest après la communication des résultats finaux de l'admission ; **les citoyens de l'État d'Israël devront présenter un certificat du test psychométrique.**
- **Demande de délivrance du certificat de reconnaissance des études** délivré par le ministère de l'Éducation nationale de Roumanie – Département CNRED (le formulaire sera téléchargé sur <http://www.cnred.edu.ro> ou sur <https://admitere.usamv.ro> et rempli avec les données personnelles), pour **les citoyens de l'UE, de l'EEE ou de la Confédération suisse**. Les documents requis pour la délivrance du certificat seront envoyés au ministère par l'Université des sciences agronomiques et de médecine vétérinaire de Bucarest après la communication des résultats définitifs de l'admission ;
- **Reçu** attestant du paiement des frais d'évaluation des dossiers en vue de la délivrance du certificat de reconnaissance des études (pour les citoyens de l'UE). Les frais s'élèvent à 100 lei, les coordonnées de paiement étant les suivantes (le nom du demandeur devra être clairement indiqué dans les détails du paiement) :

Bénéficiaire : Ministère de l'Éducation nationale
Code d'identification fiscale (cod de identificare fiscal) : 13729380
Banque : Banque commerciale roumaine, succursale Sala Palatului
Code IBAN : RO35RNCB0080005630300077
Code SWIFT : RNCBROBU
Code BIC : RNCB

- **Passeport (pour les candidats non ressortissants de l'UE) ou carte d'identité (pour les ressortissants de l'UE)**, permettant de voir clairement la photo, la date de délivrance et la période de validité ;
- **Photo récente ;**
- **Certificat médical** attestant que le candidat ne souffre pas de maladies contagieuses ou d'autres affections incompatibles avec ce domaine.

- **Documents attestant d'un niveau d'anglais B1 minimum, requis uniquement pour les candidats souhaitant également postuler au programme d'études en anglais (annexe 1).**
- **Païement des frais d'inscription** pour l'évaluation du dossier du candidat.

III. FRAIS :

- Le programme d'études de **licence en Médecine Vétérinaire (enseignement en français)** offre **50 places**, les frais de scolarité s'élevant à **8 000 euros par an** ; ces places peuvent être attribuées, à l'issue de la procédure d'admission, à des citoyens de l'UE/EEE et à des candidats non ressortissants de l'UE ;
- Tous les candidats devront s'acquitter de frais d'inscription **non remboursables de 100 euros (via le système de paiement de la plateforme d'inscription)** pour l'évaluation du dossier et des lettres de recommandation/certificats de bénévolat.
- Les candidats admis de l'UE effectueront les paiements selon les délais indiqués ci-dessus :
 - **1er versement : 4 000 euros, dont 2500 euros non remboursables correspondant aux frais de confirmation** ; le paiement sera effectué par les candidats admis entre le 25/07/2026 et le 28/07/2026.
 - **2e versement : 4 000 euros**, à payer avant la session d'examens d'hiver (date limite : janvier 2027)
- Les candidats admis non ressortissants de l'UE devront s'acquitter de la totalité des frais de scolarité, soit 8 000 euros (dont **2500 euros non remboursables correspondant aux frais de confirmation**), entre le 25/07/2026 et le 28/07/2026.
- Les frais mentionnés ci-dessus seront acquittés soit par l'intermédiaire du système de paiement en ligne disponible sur la plateforme d'admission, soit par virement bancaire sur le compte suivant :

Bénéficiaire : Universitatea de Științe Agronomice și Medicină Veterinară București

Banque : BCR World Trade Center

Code SWIFT : RNCBROBU

Code IBAN : RO59 RNCB 0085 0005 0839 0450

- **Important !** Le numéro IBAN du bénéficiaire ainsi que le nom du candidat doivent obligatoirement figurer sur la preuve de paiement. Les frais de virement bancaire sont à la charge du candidat et s'ajoutent à tous les frais mentionnés ci-dessus.
- Les candidats déclarés admis qui ne règlent pas la première tranche des frais de scolarité ou la totalité des frais de scolarité (uniquement pour les citoyens non ressortissants de l'Union européenne) perdront la place obtenue sur la liste initiale d'admission et seront déclarés **REJETÉS**, indépendamment de leur classement sur les listes initiales d'admission.

IV. ÉVALUATION DES LETTRES DE RECOMMANDATION / CERTIFICATS DE BÉNÉVOLAT

- Les lettres de recommandation / certificats de bénévolat seront rédigés ou traduits en français. Chaque document mettra en évidence l'intérêt, la disponibilité et les compétences du candidat pour étudier et exercer la médecine vétérinaire, ainsi que son expérience de base dans le travail avec les animaux. Les lettres soumises par le candidat compteront pour 10 % de la note finale. Les candidats ne fournissant pas ces documents ne bénéficieront pas des 10 %

attribués à cette composante de l'évaluation.

- Les résultats de l'évaluation seront établis comme suit :
 - Présence des lettres/certificats : 10 %
 - Absence des lettres/certificats : 0 %

V. CERTIFICATION DES COMPÉTENCES EN ANGLAIS (UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS POSTULANT ÉGALEMENT À LA SECTION ANGLAISE)

- Les candidats souhaitant postuler également à la section anglaise doivent fournir des certificats attestant d'un niveau d'anglais B1 au minimum, conformément à la législation roumaine. La liste des certificats acceptés figure en **annexe 1**.

VI. ÉVALUATION FINALE DES CANDIDATS

- **La note finale** des candidats inscrits au concours d'admission sera calculée comme suit :
 - la moyenne de l'examen du baccalauréat ou équivalent – **90 %** ;
 - les lettres de recommandation / le certificat de bénévolat – **10 %**.

VII. CLASSEMENT DES CANDIDATS

- Les candidats seront classés sur la base de **leur note finale**.
- Lorsque le classement aboutit à une égalité entre plusieurs candidats dont la note finale est identique à celle du candidat occupant la dernière place de la liste initiale, sera considéré comme ADMIS le candidat ayant obtenu la meilleure note (ou une note équivalente selon le barème de notation roumain établi par le ministère de l'Éducation) aux épreuves de **biologie et de chimie** du baccalauréat ou d'un examen équivalent au baccalauréat.
- Si l'égalité persiste, sera déclaré ADMIS le candidat ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve de **langue maternelle** du baccalauréat ou d'un examen équivalent au baccalauréat.

Annexe 1

Liste des certificats d'anglais acceptés pour l'admission au programme Licence et Master en sciences vétérinaires - enseignement en anglais

NAME OF EXAMINATION	ABREVIATION	MINIMAL LEVEL REQUIRED	ISSUING INSTITUTION/ ORGANIZATION
Preliminary English Test	PET	B1	University of Cambridge www.cambridgeenglish.org
International English Language Testing System - Academic	IELTS	4 - 4,5 points / B1	British Council Romania; Cambridge English Language Assessment; IELTS Australia www.ielts.org
Test of English as a Foreign Language	TOEFL	57-86 points / B1	Educational Testing Service (ETS) www.ets.org
Test of English for International Communication	TOEIC	Listening: minimum 275 points - B1 Reading: minimum 275 points - B1 Speaking: minimum 120 points - B1 Writing: minimum 120 points - B1	Educational Testing Service (ETS) www.ets.org
Pearson EDI awarded by Pearson Education Limited	Pearson JETSET Level 4	B1	Pearson EDI awarded by Pearson Education Limited www.lcci.org.uk
Pearson Test of English , General Level 2	PTE	Listening: minimum 13 points -B1 Reading: minimum 13 points -B1 Speaking: minimum 13 points -B1 Writing: minimum 13 points -B1	Edexcel www.pearsonpte.com
TRINITY Integrated Skills in English (Trinity ISE)	TRINITY ISE	ISE 1 - B1	TRINITY College London
European Consortium for the Certificate of Attainment in Modern Languages (ECL)	ECL exams	Independent User – B1	European Consortium for the Certificate of Attainment in Modern Languages
City and Guilds International English for Speakers of Other Languages	IESOL Diploma	B1	City and Guilds of London Institute

Basic Communication Certificate in English - Hellenic American University, New Hampshire	BCCE	B1	Hellenic American University, New Hampshire
Examination for the Certificate of Competency in English - Cambridge Michigan Language Assessments	ECCE	B1-B2	Cambridge Michigan Language Assessments, Michigan
Ascentis Anglia ESOL - Anglia Examination Syndicate Limited	Ascentis Anglia ESOL	B1	Anglia Examination Syndicate Limited
CLES Higher Education Language Skills Certification	CLES	<i>B1</i>	French Ministry of Higher Education and Research.
Oxford Test of English	-	<i>B1</i>	University of Oxford
TELC English Certificates	TELC	<i>B1</i>	TELC gGmbH

CALENDRIER DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS
PROGRAMME : LICENCE ET MASTER INTÉGRÉ EN MÉDECINE VÉTÉRAIRE
ENSEIGNEMENT EN FRANCAIS
SESSION DE JUILLET 2026

PÉRIODE	ACTIVITÉ	OBSERVATIONS
08/07/2026-20.07.2026	Inscription des candidats	Soumission sur la plateforme d'admission https://admitere.usamv.ro La plateforme est ouverte à partir du 01 juillet 2026. Date limite de soumission : 20/07/2026, 16 h 00 EET
21 juillet 2026	Communication de la liste des candidats	La liste sera mise en ligne sur http://fmvb.fr/
22/07/2026-23/07/2026	Vérification des dossiers	Évaluation des lettres de recommandation/certificats de bénévolat 10 % de la note finale.
24 juillet 2026	Communication des premiers résultats des candidats ADMIS (citoyens de l'UE et candidats non ressortissants de l'UE) Communication des premiers résultats des candidats admis sur la LISTE D'ATTENTE (citoyens de l'UE et candidats non ressortissants de l'UE) Communication des candidats REFUSÉS	La liste des candidats admis et refusés sera mise en ligne sur http://fmvb.fr/
24.07.2026	Dépôt des recours et communication des résultats	Les recours doivent être envoyés par e-mail à fr@fmvb.usamv.ro
25.07.2026 28.07.2026	Envoi du contrat d'études signé par les candidats admis Paiement de la première tranche des frais de scolarité (candidats admis de l'UE) Paiement de la totalité des frais de scolarité (candidats admis hors UE)	Envoi du contrat par e-mail à fr@fmvb.usamv.ro 4000 euros (dont 3000 euros non remboursables) 4 000 euros (dont 3000 euros non remboursables) Paiement uniquement sur la plateforme d'inscription Tout défaut de paiement dans les délais entraînera la perte de la place sur la liste finale et la déclaration du candidat comme REFUSÉ, quelle que soit la note finale obtenue lors du concours d'admission.
29.07.2026	Retrait des candidats admis de la liste initiale Admission des candidats de la liste d'attente (envoi du contrat d'études et paiement des frais de scolarité)	Par e-mail fr@fmvb.usamv.ro
31.07.2026	Communication de la liste définitive des candidats de l'UE ADMIS (après paiement de la première tranche des frais de scolarité). Communication de la liste définitive des candidats NON-UE ADMIS (après paiement des frais de scolarité). Communication de la liste définitive des candidats REFUSÉS (celle-ci inclut également les candidats déclarés admis sur les listes initiales qui n'ont pas payé la première tranche des frais de scolarité).	Les listes définitives des candidats admis et refusés seront mises en ligne sur http://fmvb.fr/
03.08.2026	Envoi des documents des candidats admis au ministère roumain de l'Éducation afin d'obtenir la reconnaissance des études / la lettre d'acceptation pour étudier en Roumanie pour les candidats non ressortissants de l'UE.	Les documents seront envoyés par le Département des relations internationales de l'Université des sciences agronomiques et de médecine vétérinaire de Bucarest